Qui possède, qui utilise, qui doit quoi ?

FICHE DE LECTURE CROISÉE · Contrat d’usage et assurance · v1.2

À avoir en tête : **propriété, responsabilité contractuelle, capital assuré et dette ne sont pas le même montant**. L’utilisateur ne devient pas propriétaire par le seul usage.

Situation	Documents et point à éclaircir
Location ponctuelle	Contrat du loueur, état de remise, valeur, dommage/vol, franchise, retour et assurance éventuellement comprise.
Prêt ou bien confié	Identité du propriétaire, accord de prêt et usages autorisés ; demander si cette qualité de bien est admise par la police.
Leasing / crédit-bail	Contrat financier, matériel et propriétaire désignés, obligations d’assurance, bénéficiaire et sommes qui pourraient rester dues.

Ne pas ajouter une couverture sans lire l’existant

Un service de remplacement ou une assurance peut accompagner la location. Vérifier son périmètre avant une seconde souscription. À l’inverse, une assurance de vos biens propres ne démontre pas la couverture du matériel appartenant au loueur. Le guide France Assureurs invite à rapprocher obligations et garanties [BAIL].

REPÈRES ET SOURCES

[BAIL] France Assureurs - Les risques et assurances de l’entreprise, mention MAJ mai 2021 - Mention imprimée « MAJ : Mai 2021 » en dernière page ; p. PDF 4, tableau matériel loué/crédit-bail : rapprocher obligations et garanties. Le nom URL contient 2024, sans établir une révision 2024. Aucune obligation d’un bail particulier déduite. Lu 10/11/2026. Consulter la source.

Document non contractuel, peut nécessiter d’être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.

Un exemple : le financement ne fixe pas l'indemnité

SIMULATION DE TRÉSORERIE · Aucun contrat financier reproduit.

Hypothèses : après un dommage total, le calcul du contrat matériel conduirait à 10 000 € d'indemnité. Le contrat de financement conduirait séparément à 12 000 € restant exigibles, après son propre décompte. Aucun autre mécanisme ne réduirait l'écart.

Écart illustratif : 12 000 - 10 000 = 2 000 €. Le résultat montre un besoin à examiner, pas une dette certaine ni une garantie de perte financière acquise.

Trois chiffres à demander à la bonne personne

- **Au fournisseur :** coût documenté d'un équivalent utilisable, accessoires et remise en service séparés.
- **Au propriétaire ou financeur :** décompte qui serait appliqué selon le contrat et les circonstances ; ne pas additionner arbitrairement les loyers.
- **Au courtier :** base du capital, règle d'indemnisation, bénéficiaire du règlement et articulation avec les obligations identifiées.

Faire préciser aussi les franchises et plafonds. Si un propriétaire doit être mentionné ou recevoir le règlement, vérifier la rédaction retenue. Le coût de location d'un secours reste un sujet séparé.

Mon point d'écart possible et l'interlocuteur qui peut le chiffrer :

Document non contractuel, peut nécessiter d'être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.

Votre demande avant la prochaine mission

Une fiche commune peut éviter trois échanges contradictoires.

Bien / série / propriétaire / contrat de prêt ou financement :

Utilisateur et usages prévus : lieux, transport, durée, prêt éventuel :

Protection existante / frais ou obligations encore incertains :

Faire accepter ce qui doit l'être

Question à adapter : « Ce matériel appartient à un tiers et nous l'utilisons ainsi. La proposition l'accepte-t-elle dans cette qualité, pour ces événements et valeurs ? Qui recevrait le règlement ? Merci de préciser limites, date d'effet et document applicable. »

Un accord d'usage du propriétaire ne modifie pas automatiquement l'assurance. Une attestation générique ne prouve pas à elle seule l'extension recherchée. L112-3 encadre les écrits de modification ; la jurisprudence distingue accord et preuve [ECRIT, CASS].

REPÈRES ET SOURCES

[ECRIT] Code des assurances - L112-3 - Modifications constatées par avenant signé ; note de couverture avant délivrance. Texte en vigueur lu 10/11/2026. Consulter la source.

[CASS] Cass.2e civ., 21/01/2021, n° 19-20.699 - §7-11 : distinguer accord des volontés et preuve de la modification ; contexte et droit probatoire de l'espèce. Lu 10/11/2026. Consulter la source.

Pour prolonger la lecture : capital, valeur et indemnisation.

Une question sur votre dossier ? Décrivez les biens et les usages, sans joindre de données clients.
menelas.co/contact

Document non contractuel, peut nécessiter d'être actualisé et contextualisé en fonction de votre dossier.